

Verrats, pour la meilleure paire cochonnée, le ou après le 1 Mars dernier, . . . . .	5	4	3
Etoffe du Pays, faite dans une famille, 15 verges, 3 prix, . . . . .	5	4	3
Flanelle, 15 verges, 3 prix, . . . . .	5	4	3
Toile du Pays, 15 verges, 2 prix, . . . . .	5	4	3

**CLASSE ANGLAISE.**

Vaches, 3 prix, . . . . .	8	6	4
Geuissés de 2 ans, 3 prix, . . . . .	6	5	3
Do de d'1 an, 3 prix, . . . . .	5	4	3
Deux meilleures Brebis d'1 an, 2 prix Truies avec leurs Petits ou évidemment Pleines, 3 prix, . . . . .	6	5	4
Cochons, Meilleur couple, 3 prix, . . . . .	4	3	2
Meilleurs Fromages (2) 15lbs chaque, faits cette année, 3 prix, . . . . .	6	5	4
Beurre, fait dans le Comté, en tincte, 40lbs, 4 prix, . . . . .	7	6	5
Beurre Frais, pour 3lbs. de Beurre frais en 1 tel que préparé pour le marché, 3 prix, . . . . .	4	3	2

**LES CANADIENS-FRANCAIS SEULS POURRONT CONCOURIR POUR LES PRIX SUIVANTS:**

Vaches, 3 prix, . . . . .	8	6	4
Meilleure Geuissés, de 2 ans, 3 prix, . . . . .	6	5	4
Do do d'1 an, 3 do . . . . .	5	4	3
Deux meilleures Brebis (vieilles) 3 prix, . . . . .	8	6	4
Do do d'1 an, 2 prix, . . . . .	4	3	2
Truies avec leurs Petits ou évidemment pleines, 3 prix, . . . . .	6	5	4
Cochons, meilleur couple, cochonnée le ou après le 1re de Mars dernier, 3 prix, . . . . .	4	3	2
Meilleurs Fromages (2) 15lbs chaque, faits cette année, 3 prix, . . . . .	6	5	4
Beurre, fait dans le Comté, en tincte, 28lbs, 4 prix, . . . . .	7	6	5
Beurre Frais, pour 3lbs. de Beurre frais en 1 tel que préparé pour le marché, 3 prix, . . . . .	4	3	2

**REGLES ET REGLEMENS**

Pour servir de guide aux Concurrents à l'Exhibition de la Société d'Agriculture du Comté de Hochelaga-10. Aucune personne n'aura droit de recevoir plus d'un prix dans la même Classe.

2o. Personne, autre qu'un Cultivateur, qui sera Souscripteur, ne sera qualifié à recevoir des prix.

3o. Toute personne qui obtiendra un prix pour un Animal Mâle ne pourra refuser l'usage de tel Animal à un nombre raisonnable d'Applicants, à un taux modéré, savoir, pour Taureaux, Verrats et Bœliers, pas au-dessus d'une piastre chacun.

4o. Aucune Jument Poulinière n'aura droit à un prix, à moins qu'elle ne soit accompagnée de son Poulain de cette saison.

5o. Aucune Vache n'aura droit à un prix, à moins que les Juges ne soient assurés qu'elle a eu un Veau, le ou après le premier jour de Janvier dernier, ou à moins qu'elle ne soit évidemment pleine au temps de l'Exhibition.

6o. Les Juges auront le droit de retenir aucun prix quelconque, s'ils considèrent l'Animal défectueux dans son mérite.

7o. Les Concurrents pour aucun prix doivent donner leurs noms et lieu de résidence, ainsi qu'une description de l'Animal ou de l'article par écrit, entre les mains du Secrétaire, à son Office, No, 72, Rue St. François-Xavier, avant le 10 Septembre, ou sur les lieux, avant neuf heures et demie, le jour de l'Exhibition. Il n'y aura aucune Entrée permise après ce temps.

8o. Il n'y aura que ceux qui auront payé leur souscription, qui auront droit de concourir pour les prix.

9o. Le jour de la dite Exhibition, il y aura Marché ou FOIRE pour la vente et l'achat d'Animaux et Produits, &c., &c.

**JAMES SMITH,**  
Secrétaire-Trésorier.

N.B.—Ceux qui ont de bons terrains près de la Ville, et qui voudront les donner pour y faire la Par-

tie de Labour Annuelle, sont requis d'en donner avis au Secrétaire aussitôt que possible.

Les Primes à être accordées pour l'année courante, seront payées le jour de l'Exhibition.

Les Compétiteurs sont priés d'être sur le lieu aussitôt que possible afin que tous les Arrangements soient complétés avant que les Juges commencent à accorder les Primes.

Les Juges pour les Récoltes commenceront leur inspection immédiatement, les concurrents sont priés de donner leur noms.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, No. 1. DE COMTE DE CHAMBLY.**

L'EXPOSITION ANNUELLE de BESTIAUX, &c. &c., de cette Société, aura lieu sur le TERRAIN du PALAIS de JUSTICE, dans le Village de St. JEAN, MERCREDI, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures, A.M., pour plus amples informations voir la Liste des Prix.

L. L. ROY, Sec.-Trés.

Blairfinchie, 12 Juillet, 1856.



**COLLEGE MCGILL MONTREAL. Cours d'Agriculture et de Chimie Agricole PAR LE PROFESSEUR DAWSON.**

Ces lectures commenceront le premier Lundi de Novembre, à 4 P. M., et se continueront chaque Lundi et Vendredi jusqu'au 1er de Mai. Elles comprendront les sujets suivants:—

**PROPRIÉTÉS Chimiques et Mécaniques des Sols—Sols du Canada—Constituants Organiques et Inorganiques des Plantes et des Engrais—Considération détaillée des différentes Récoltes, leur Culture, Maladies et Ennemis—Engrais avec les méthodes les moins coûteuses et les meilleures de les avoir et de les appliquer—Rotation des Récoltes, ses raisons et différentes sortes en usage, recherche quant à la possibilité d'éviter la rotation par l'usage d'engrais spéciaux—Culture, ses principes et sa pratique, labourage du sous-sol, égouttage, etc.,—Animaux Domestiques, leurs Race et Traitement, la Laiterie—Culture du Verger et du Jardin, variétés des fruits, maladies et ennemis des arbres fruitiers, petits fruits et végétaux.**

Les Elèves peuvent entrer pour le Cours Spécial d'Agriculture comme suit :

1ERE ANNEE.	
Composition Anglaise.	Mathématiques.
Française.	Chimie.
Histoire Naturelle.	
2DE ANNEE.	
Littérature Anglaise.	Mathématiques.
Française.	Agriculture et Chimie
Philosophie Naturelle.	Agricole.

Ou les Elèves pourront rester pour une Session seulement, et prendre avec les Lectures Agricoles telles autres classes qu'ils désireront et qu'ils seront compétents à suivre. Prix pour les Lectures sur l'Agriculture 25s, ou pour toutes les branches du Cours Spécial 15 par Session.

Les lectures sur l'Agriculture commencent en Novembre pour accommoder les personnes engagées dans l'Agriculture; mais les Elèves désirant entrer pour le Cours Spécial, dans la but d'obtenir des diplômes, devront se présenter à l'ouverture de la Session le 10 de Septembre.



**BUREAU D'AGRICULTURE ET DES STATISTIQUES.**  
Toronto, 15 Août, 1856.

**PRIX POUR ESSAIS.**

£40    £25    £15

LES PRIMES ci-dessus seront payées aux trois Meilleurs Essais, respectivement, sur l'Origine, la Nature et les Habitudes, et l'Histoire du Progrès, d'une période à une autre, et la Cause de la visite du Charançon, la Mouche Hessianne, Cousin et autres insectes qui ont fait des ravages sur la Récolte de Blé en Canada, et sur telles maladies aux quelles a été sujette la récolte de Blé, et sur les meilleurs moyens de les faire disparaître.

L'Essai devra être délégué au Bureau le QUINZIÈME jour de JANVIER prochain, et devra être désigné par un motto, dont une copie devra être envoyée sous cachet avec le nom et l'adresse de l'auteur. Les Prix seront accordés suivant la décision d'un Comité, qui devra être nommé par les Bureaux d'Agriculture du Haut et du Bas Canada, ou, à défaut d'une telle décision, par le Bureau, les Essais choisis deviendront le propriété du Bureau. Il ne sera accordé un prix que dans le cas où l'Essai produit sera d'une mérite suffisant.

On craint que le Cultivateur dans son empressement à produire du blé, ne porte pas assez d'attention au danger qu'il y a cultiver trop longtemps le même grain sur le même morceau de terre, et l'on espère que l'avis et l'information que l'on obtiendra par ces Essais, aideront à arrêter les fléaux du blé.

P. M. VANCOUGHNET,

Gis.    Ministre d'Agriculture, etc.

**Banque d'Epargne de Montréal.**

UNE PERIODE DE TRENTE-SIX ANNEES s'est écoulée depuis qu'une Association a été formée sous le nom de "BANQUE D'EPARGNES DE MONTREAL" dans le but de fournir à la société les importants avantages qui naissent de ces Institutions. Les sousignés, les seules personnes survivantes agissant pour la Banque, désirant se décharger de sa conduite, et en même temps désirant que le public ne soit pas privé des avantages qu'elle a conférés, ont FAIT UN ARRANGEMENT AVEC LA BANQUE DE MONTREAL, par lequel cette Institution est devenue responsable aux Déposants pour les balances qui leur sont dûes, et recevra des Dépôts de la même manière que l'a fait la Banque d'Epargnes de Montréal jusqu'à présent.

Les saussignés ont tout espoir que cette arrangement sera satisfaisant pour les Déposants et aussi pour la société.

S. GERRARD, Président.  
J. FROTHINGHAM, V. P.  
J. T. BARRET.

Montréal, 29 mars, 1856.

**Departement de la Banque d'Epargnes**

DE LA  
**BANQUE DE MONTREAL**  
SERA OUVERT TOUTS LES JOURS entre les 5 heures de DIX et de TROIS, sous la charge immédiate de HENRY VENNOH, écr.

(Par ordre) D. DAVIDSON, Cassier.

Montréal, 31 mars, 1856.